

Vigipirate prolongé : La France en état d'Urgence attentat pour l'hiver-printemps 2026



Le gouvernement reconduit le plus haut niveau de vigilance terroriste à l'aube d'une période riche en événements publics. À compter du 5 janvier 2026, le plan Vigipirate est maintenu sur l'ensemble du territoire national au niveau 'Urgence attentat', la posture la plus exigeante du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Cette décision du Premier ministre, Sébastien Lecornu, intervient dans un contexte marqué par des rassemblements festifs, une campagne électorale municipale ainsi que des périodes de vacances scolaires, nécessitant un renforcement des mesures de sécurité.

Le niveau 'Urgence attentat' est activé lorsque la menace terroriste est jugée imminente ou post-attentat et requiert une mobilisation maximale des moyens d'État pour prévenir toute attaque sur le sol français. Il s'agit du niveau le plus élevé du plan Vigipirate, qui compte trois échelons : Vigilance, Sécurité renforcée et Urgence attentat.

Un contexte de menace soutenue et un dispositif en alerte maximale

Ce maintien s'inscrit également dans un contexte sécuritaire tendu en Europe, où plusieurs gouvernements étrangers, dont le Canada, ont récemment publié des conseils de prudence aux voyageurs se rendant en France, citant des risques de terrorisme élevés dans les zones urbaines et touristiques.

Sécurité des foules : des événements publics sous haute surveillance

Compte tenu de la succession d'événements publics, culturels ou religieux à venir, les autorités insistent



Ecrit par Mireille Hurlin le 30 décembre 2025

sur une collaboration étroite entre organisateurs et forces de sécurité intérieure. Avant toute manifestation susceptible d'attirer un grand public, les responsables doivent contacter les services de l'État compétents et adapter les mesures de sûreté. Les dispositifs peuvent aller de la protection anti-intrusion à des barrières contre les attaques au véhicule.

Événements et concentration de personnes

Les gestionnaires d'événements doivent également former leurs équipes aux procédures de signalement et de confinement en cas de menace. Les guides officiels du ministère de l'Intérieur et du SGDSN - Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale- sont mis à disposition pour structurer ces préparations.

Lieux de culte et établissements éducatifs

Les cibles traditionnelles sous renforcement sont les lieux de culte, les écoles et les transports publics. Les lieux de culte disposent d'une présence policière accrue, avec un contrôle des accès recommandé en lien avec les autorités religieuses locales, et une vigilance renforcée autour des zones de stationnement. De même, les établissements d'enseignement continueront d'appliquer des mesures de sécurité déjà actives depuis 2023 pour protéger les élèves et le personnel.

Transports et bâtiments publics

Les plateformes de transport telles que les gares, les aéroports et les métros figurent parmi les points sensibles identifiés, en particulier lorsqu'ils connaissent des affluences importantes. Les plans de protection des services publics sont actualisés pour garantir une réponse rapide et coordonnée face à toute situation d'urgence.

Cyber-menace et vigilance numérique

Outre la menace physique, l'État met en garde contre les attaques cybernétiques qui se multiplient contre des infrastructures publiques ou privées. Les entités publiques et privées sont incitées à renforcer immédiatement la sécurité de leurs systèmes d'information, en s'appuyant notamment sur les recommandations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).



Rôle du public : une vigilance partagée

Le plan Vigipirate encourage les citoyens à adopter des réflexes proactifs de sécurité, tels que ne pas laisser de bagages sans surveillance, signaler tout comportement suspect aux autorités en appelant le 17 ou 112 et à faciliter les opérations de contrôle dans les lieux publics. Des guides de bonnes pratiques sont publiés à l'intention du grand public pour accompagner ces efforts.

Aggravation de la situation internationale

Depuis 2023 et l'aggravation de la situation internationale, la France n'a cessé d'adapter son niveau de vigilance. Le malentendu persistant autour de l'application de Vigipirate, parfois perçu comme permanent par le public, traduit une normalisation progressive de ces mesures dans la vie collective face à une menace terroriste jugée toujours élevée.

Sources : [Préfecture de Vaucluse](#), [SGDSN](#), Télécharger les guides de bonnes pratiques [ici](#).

Les infos pratiques

« Le renforcement des échanges d'informations entre les organisateurs et les services de l'Etat reste capital, souligne Thierry Suquet, préfet de Vaucluse. Aussi, préalablement à l'organisation de tout événement susceptible d'engendrer des concentrations de personnes, les organisateurs doivent impérativement prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes et, lorsque la sensibilité de l'événement et/ou la jauge du public attendu le justifie, avec mes services : Pour les communes de l'arrondissement d'Avignon: pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr ; Pour les communes de l'arrondissement de Carpentras: sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr ; Pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apt@vaucluse.gouv.fr.

Organisation des événements

Les responsables de site sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction des vulnérabilités des lieux, de la fréquentation, des amplitudes horaires (jour/nuit) et du contexte local évalué avec les services de l'Etat. Les personnels de l'équipe d'organisation seront sensibilisés aux bons comportements à adopter en cas de situation suspecte, de menace terroriste, de confinement ou



Ecrit par Mireille Hurlin le 30 décembre 2025

d'évacuation selon les situations. En ce sens, ils pourront s'appuyer sur le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique, en consultant le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante

<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>, ainsi que le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics, accessible via le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>.

Risque d'attaque en voiture bélier

Les organisateurs d'événements sur la voie publique s'attacheront à prendre en compte le risque d'attaque par véhicules béliers en mettant en œuvre les dispositifs adaptés afin de s'en prémunir. Ces derniers sont invités à consulter la fiche de recommandations à <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/fiche-se-proteger-contre-les-attaques-au-vehicule-belier.pdf>. Ils veilleront également à solliciter l'avis des référents-sûreté des forces de sécurité (police ou gendarmerie).

Mireille Hurlin